



ÉLECTION DE LA DÉLÉGATION DE LIGUE POUR LES ASSEMBLÉES FÉDÉRALES 2023-2024

DÉCLARATION DE CANDIDATURE EN BINOME

Rappel : ce document doit être obligatoirement rempli par les 2 personnes concernées et transmis en même temps que la déclaration de candidature de liste

Nous soussigné(e)s

- Déclarons nous porter candidat(e) à l'élection de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale, au poste de Délégué(e) par tranche de 50 000 licenciés,

	NOM	PRÉNOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Titulaire</u>				
<u>Suppléant(e)</u>				

- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclarons sur l'honneur n'avoir fait l'objet
. d'aucune condamnation faisant obstacle à notre inscription sur les listes électorales,
. d'aucune sanction d'inéligibilité à temps,

qui serait de nature à nous interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

Rappels :

- chacun(e) des candidat(e)s doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts de la Ligue.

- chacun(e) des 2 candidat(e)s ci-dessus doit joindre une copie de sa pièce d'identité.



Siège juridique : 15 Rue Ernest Champeaux– 21000 Dijon
Téléphone : 09.70.80.93.27

